



## RÈGLEMENT

# CRO MAGNON 24h TRAIL EN EQUIPE

**Pour un cumul de KILOMÈTRES en RELAIS sur 24H**

**OBLIGATIONS COVID 19/ PASSE SANITAIRE (infos par tel ou MP)**

**Un bracelet vous sera donné après vérification, idem pour les accompagnants.**

- **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE ESPACE CLOS**
- **PORT DU MASQUE AU DEPART ET ARRIVEE**
- **DESINFECTION DES MAINS SUR LES RAVITAILLEMENTS OBLIGATOIRE**
- **L'ORGANISATION S'ENGAGE A REMBOURSER LES DOSSARDS EN CAS D'ANNULATION COVID MOINS 2€ POUR FRAIS DE GESTION, OU PROPOSE UN AVOIR POUR L'EDITION SUIVANTE.**

## ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

Le Cro Magnon Trail équipe, est une compétition de course en pleine nature organisée par l'association "Bruniquel Origine Trail" avec le concours de la municipalité de Bruniquel (82).

Elle aura lieu les 19 et 20 Février 2022.

L'épreuve est ouverte aux coureurs (Femmes et Hommes) âgés de 18 ans révolus au jour de la course.

Le concept Cro Magnon équipe est basé sur une course de Trail réalisée sur un parcours de 28 km /1400D+en boucle sur la commune de Bruniquel pour une durée supérieur à 24h.

L'équipe est composée de trois coureurs minimum et quatre coureurs (F et/ou H) Maximum.

Ils doivent prendre le départ ensemble sur la première boucle et être en équipe de trois ou quatre jusqu'à la première base de vie (L'Éscourat) ,

De deux ou trois minimums sur la deuxième base de vie (Les Nouals),

Et deux ou un doivent finir la première boucle Salle des Fêtes de Bruniquel (dernière base de vie).

Passé le premier tour, l'équipe gère ses relais comme elle le souhaite.

Le parcours est pourvu de 3 bases de vie permettant le ravitaillement, les relais et le repos.

Le passage des relais doit **obligatoirement** être effectué **dans les bases de vie**, avec le passage de la carte contrôle validée et les pointages dossards par un commissaire de course.

Seuls les coureurs non porteurs du relais peuvent être déplacés entre les bases de vie par une aide extérieure.

Pour que le résultat d'une équipe soit validé, il faut obligatoirement qu'au moins un coureur de cette équipe soit encore en course à l'issue des 24h.

## **ARTICLE 2 : L'ÉPREUVE**

Vous aurez 24 heures pour cumuler un maximum de kilomètres avec vos partenaires. Le mental, la résistance, l'endurance et la gestion de course devront être vos atouts.

L'assistance sera autorisée uniquement sur les bases de vie.

Un sac de délestage sera disponible sur les 3 bases.

### **Matériel obligatoire :**

#### **MASQUE**

Chaque participant devra être muni :

- d'une réserve d'eau (500 ml minimum)
- d'une réserve alimentaire
- d'une couverture de survie
- d'un sifflet
- d'une lampe frontale
- d'un gobelet personnel
- d'une paire de gants
- d'un téléphone portable ... qui fonctionne.

En cas de météo difficile et pour votre sécurité, l'organisation vous demandera de prévoir également :

- une veste de pluie imperméable et respirante
- une seconde couche

- un collant de course long
- un bonnet ou couvre-chef chaud.

### **ARTICLE 3 : TARIFS**

Pour les participants : 300 €

Repas de clôture : inclus

Pasta party : inclus

**A PARTIR DU 08 FEVRIER LES INSCRIPTIONS SERONT MAJOREES DE 5€**

### **ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET ANNULATION**

Le dossard ne peut être échangé ou revendu.

#### **Inscriptions**

**à partir du 15 AOÛT 2021**

- en ligne sur le site  
[www.bruniquelorigine trail.fr](http://www.bruniquelorigine trail.fr)

- par chèque à l'adresse de l'association :  
Bruniquel Origine Trail 2962 chemin des Nouals 82800 Bruniquel

#### **Annulation et remboursement**

- **L'ORGANISATION S'ENGAGE A REMBOURSER LES DOSSARDS EN CAS D'ANNULATION COVID MOINS 2€ POUR FRAIS DE GESTION, OU PROPOSE UN AVOIR POUR L'EDITION SUIVANTE.**

Pour prétendre au remboursement de votre inscription,

La demande d'annulation, envoyée en recommandé à l'adresse postale de l'association, sera prise en compte pour les causes suivantes **uniquement** :

- accident, maladie grave ou décès du coureur lui-même,
- maladie grave nécessitant une hospitalisation ou décès du conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur entraînant une hospitalisation ou arrêt de travail de plus de 5 jours, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course.

Le remboursement se fera selon les conditions suivantes :

- avant le 23 Novembre 2021, 90 % du prix du dossard sera remboursé suivant les cas cités \*

- à compter du 23 Novembre 2021, 60% du prix du dossard sera remboursé suivant les cas cités \*

- après le 23 janvier 2022, aucun remboursement ne sera possible.

## **Changement de format de course**

Le changement de format de course pourra être validé avant le 8 février 2022. Au-delà de cette date, aucun changement ne sera possible.

## **ARTICLE 5 : RETRAIT DES DOSSARDS**

- **PORT DU MASQUE et passe sanitaire**

Le retrait des dossards se déroulera à la salle des fêtes de Bruniquel

Ou chez notre partenaire RRUN Montauban dans la semaine

**vendredi 18 février 2022**

18h30 à 20h00 : remise des dossards

**samedi 19 février 2022**

08h00 à 9h00 : remise des dossards et puce.

Il vous sera demandé :

- une pièce d'identité votre passe sanitaire après contrôle il vous sera remis un bracelet , idem pour les accompagnants.

Le contrôle du matériel obligatoire sera effectuée lors de l'accès au SAS départ.

**Le dossard devra être visible tout au long de l'épreuve et le port de votre puce.**

**ATTENTION** : les épingles à nourrice ne seront pas fournies par l'organisation.

## **ARTICLE 6 : L'ÉTHIQUE**

Chaque participant s'engage à respecter le règlement ainsi que les autres concurrents, les bénévoles et la population du village qui accueille la course. Il devra en outre venir en aide à tout coureur en difficulté, respecter la faune et la flore et ne laisser aucun déchet sur son passage.

Toute transgression sera sanctionnée de mise hors course.

## **ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ, LICENCES ET CERTIFICATS MÉDICAUX**

### **ASSURANCE**

Chaque concurrent déclare pouvoir attester d'une couverture responsabilité civile individuelle accident, garantissant les risques inhérents à sa participation. L'Association "Bruniquel Origine Trail" déclare avoir souscrit une assurance spécifique pour cette épreuve, mais se décharge de toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dommages corporels.

### **CERTIFICATS MÉDICAUX ET LICENCES**

La participation à cette épreuve est subordonnée à :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'une licence compétition délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation, par la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou par la Fédération Française de Triathlon, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'1 an à la date de la compétition, ou de sa copie.

## **ARTICLE 8 : CHRONOMÉTRAGE ET CONTRÔLES**

Une carte par équipe sera à poinçonner aux postes de contrôles numérotés sur le parcours. Elle servira de relais aux coureurs d'une même équipe.

À la fin de chaque tour elle sera vérifiée. Elle devra avoir les poinçons de chaque poste, dans l'ordre, si la carte est validée, elle sera remplacée par une nouvelle qui portera le numéro du tour en cours.

Chronométrage : **chaque participant devra porter son dossard de façon visible** une puce de contrôle sera obligatoirement toujours sur vous et vous devrez la restituer à la fin de l'épreuve au PC course ou base de vie.

Le passage dans les bases de vie et points de contrôles sur le parcours déclenchera la comptabilisation et la position du coureur.

Votre dernier pointage jusqu'au Dimanche 10h servira pour votre classement et distance parcourue.

Passé les 24h, le Dimanche matin à 10h, sur chaque point de contrôle nous vous indiquerons le passage le plus court pour revenir au village ou rapatriement.

Les données seront visibles sur internet via notre site web ainsi que sur un écran positionné aux bases de vie.

## **ARTICLE 9 : PROGRAMME DU CRO MAGNON TRAIL ÉQUIPE ET SOLO**

### **vendredi 18 février 2022**

- 18h30 à 20h00 : remise des dossards salle des fêtes
- 19h00 à 21h00 et plus : Pasta Party salle des fêtes

### **samedi 19 février 2022**

- 08h00 à 9h00 : remise des dossards salle des fêtes
- 10h00 : départ de la course Châteaux

### **dimanche 20 février 2022**

- 10h00 : fin de la course
- 11h : podium Châteaux
- 12h : ouverture du repas de fin de course. Salle des fêtes

## **ARTICLE 10 : RÉCOMPENSES**

Tous les participants Finishers de l'épreuve se verront remettre un lot.

Seront récompensés lors du podium, les 3 premières équipes ayant effectué le plus de kilomètres.

En cas d'absence, le trophée ne sera pas envoyé ultérieurement.

## **ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE**

Les participants autorisent l'organisation, ainsi que leurs ayants droit (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de leur participation lors de l'événement "CRO MAGNON TRAIL" sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi.

## **ARTICLE 12 : PARCOURS ET CONSIGNES DE COURSE**

### **Parcours**

Le parcours de 28 km 1400D+ comprend 3 bases de vie composées d'un ravitaillement copieux et d'une zone de repos. La répartition de ces bases divise donc le parcours en 3 tronçons :

- du village de Bruniquel à la base 1 : 7 km, monotrace en sous-bois, sur crête, monté de 250D+ sur 1.2 km, descentes 300D- sur 2 km, du caillou, des bosses et de l'herbe , possible pieds humide, suivant météo...
- de la base 1 à la base 2 : 13 km (distance et terrains variables selon la météo), chemin de randonnée, montées sur maximum 280D+, descentes parfois technique, une traversée au-dessus des eaux et une balade au fil du temps, chemin forestier large et sympathique, monotrace en sous-bois, descente magique sous des arches de verdure ... plutôt roulants ... ou presque)
- de la base 2 à la base 3 (salle des fêtes) : 8 km (distance et terrains variables selon la météo), petite descente mono puis grimpette sur roche, galopade en sentier sur crêtes, une vue sur les bases de vie et des superbes descentes techniques vers le village avant une descente régulière et rapide puis une petite grimpette vers les châteaux....

### **Ravitaillement / zones de repos**

- **PORT DU MASQUE en espace clos**

Les 3 bases de vie seront pourvues d'une zone de ravitaillement composée d'aliments adaptés à l'épreuve (produits sucrés, salés, liquides, solides, chauds et froids).

Une zone de repos sera à la disposition des coureurs.

## **Sécurité**

La sécurité de la course est assurée par un médecin, des postes de secouristes et des signaleurs placés tout le long du parcours aux endroits stratégiques.

**ATTENTION** : les parcours comprennent certains passages qui nécessitent des concurrents une vigilance particulière. **Vous vous engagez donc** à respecter les règles de sécurité, l'attente éventuelle, l'ordre de passage et les indications des bénévoles encadrants au passage de cordes et au pont de singe.

## **ARTICLE 13 : MODIFICATION OU ANNULATION DE L'ÉPREUVE**

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de modifier l'horaire de départ, ou d'arrêter la compétition à tout moment en cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

SAUF

**L'ORGANISATION S'ENGAGE A REMBOURSER LES DOSSARDS EN CAS D'ANNULATION COVID MOINS 2€ POUR FRAIS DE GESTION, OU PROPOSE UN AVOIR POUR L'ÉDITION SUIVANTE.**

**L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.**